

Sous les tentes, la jungle des tests Covid

Leur présence a explosé depuis l'entrée en vigueur du passe sanitaire. Tests bâclés, protocole non respecté, étudiants recrutés sans formation, la pratique des tests antigéniques dans des petits stands en pleine rue souffre de nombreuses dérives.



La présence de ces petits barnums a explosé depuis quelques semaines. (Photo LB)

Par Loréna Bordiec, le 27 Août 2021

Lien : <https://marsactu.fr/sous-les-tentes-la-jungle-des-tests-covid/>

D'abord jaunes, puis grises après un mauvais coup de Mistral, les tentes de tests antigéniques ont poussé par dizaines. Ces petits barnums ont fleuri dans les centres-villes et notamment à Marseille, regroupés dans les zones de grand passage. Particulièrement à proximité des lieux qui exigent le passe sanitaire : restaurants, bars, boîtes, mais aussi centres commerciaux. Dans certains cas, l'installation se résume à une table et une chaise, mais l'activité reste la même.

Le succès est réel : une queue se forme parfois devant les stands et les préleveurs en blouse bleue tentent de réduire le flot. Pour les flâneurs en quête d'une terrasse, les prélèvements sont faits à la va-vite. Les résultats de tests négatifs s'enchaînent. La pratique née au début de l'été a été dopée par la mise en place du passe sanitaire, mais elle ne se fait pas toujours dans les règles de l'art. L'ordre des pharmaciens, profession en pointe sur les tests antigéniques, est actuellement mobilisé contre ces dérives. *"C'est une question de responsabilité sanitaire"*, tonne Stéphane Pichon président de l'ordre en Paca-Corse.

Un business très lucratif

Une grande partie de ces tentes sont gérées par des sous-traitants. Ils proposent leurs services à des pharmacies ou des laboratoires pour *"libérer"* leur activité. Ces sociétés démarchent les praticiens autorisés à commander les tests et à les facturer via des mails aguicheurs, axés sur l'intérêt financier. Leur atout : proposer un équipement clé en main. Le prestataire, souvent enregistré sous le statut d'autoentreprise, met à disposition le personnel adéquat, et le matériel en contrepartie d'un pourcentage sur le remboursement des tests.

Pour le moment, chaque test est remboursé 25 euros par la Sécurité sociale. Jonas* est gérant d'une entreprise

qui sous-traite ces prestations. Non-issu du secteur médical, il a commencé à proposer ses services en avril dernier grâce à des proches, explique-t-il. Il a aujourd'hui un partenariat avec cinq pharmacies, soit 200 tests réalisés par jour au total, sous la supervision de professionnels. Une activité qui permet "des marges assez importantes" selon lui, mais "qui est éphémère". En effet, à la mi-octobre, les tests ne seront plus remboursés par la Sécurité sociale et seront aux frais des patients : il faut donc s'attendre à une chute drastique de la demande. Mi-octobre, les tests ne seront plus remboursés. La demande risque alors de chuter fortement. Jonas indique prendre une commission de 40 % sur la facturation de ces tests, soit un chiffre d'affaires quotidien de 2000 euros. Les frais sont peu élevés en dehors du salaire des préleveurs : pas de loyer, un matériel sommaire. "On achète les tests entre 1,90 et 3,50 euros", indique une pharmacienne, quand l'union de syndicats de pharmaciens d'officine préconise plutôt du matériel coûtant 5 et 8 euros l'unité. Pour tirer le maximum de bénéfice de leur affaire, certaines sociétés poussent les étudiants au rendement, souvent en faisant l'impasse sur le protocole sanitaire. "Ça me pose une question déontologique", confie Antoine*, étudiant en kinésithérapie qui travaille dans une gîte cet été. "Un jour j'ai fait 50 tests. Mon employeur m'a demandé d'en faire 150."

Des accusations de fraude

Le partenariat entre prestataires et pharmaciens tourne parfois au vinaigre. Sarah Heller, responsable de la pharmacie Chave dans le 5^e arrondissement, a soupçonné une fraude de son prestataire. "On a arrêté de faire des tests dans des tentes délocalisées. La société avec laquelle on travaille a exercé sans nous, ce n'est pas normal." La pharmacienne s'est sentie dupée lorsqu'elle a appris que la société sous-traitante partenaire a utilisé son numéro de carte de professionnelle de santé (CPS) sans son accord. "Avec ce numéro, c'est mon diplôme que j'engage. Les tests doivent être faits sous la supervision de la pharmacie afin de veiller au respect du protocole.", reprend la pharmacienne. Le numéro fonctionne comme un sésame : sans lui, impossible d'être payé. L'usage du code CPS du pharmacien sans son accord constitue une usurpation d'identité pénalement répréhensible. De nombreux signalements concernant des abus des sociétés sous-traitantes ont été reçus par l'union de syndicats de pharmaciens d'officine (USPO), notamment pour des faits similaires. Selon son porte-parole, le procureur de la République a été saisi de plaintes par plusieurs pharmaciens.

Ubérisation

Au-delà de la question médicale, se pose celle du cadre de légal de l'embauche. Les sous-traitants ont mis en place des structures ubérisées, appuyées sur le statut précaire des préleveurs, qui doivent être à leur compte. Patrick Raimond, président de l'Union des syndicats des pharmaciens d'officine (USPO), dénonce ces sociétés qui "exploitent" les étudiants : "Ils sont contraints de prendre le statut de micro-entrepreneurs les excluant de facto de la convention collective de la pharmacie. Ces étudiants deviennent corvéables à souhait et ne sont pas correctement protégés". En cas d'accident ou de dommage au patient lors du prélèvement, ils ne sont pas assurés. Une situation estimée "dangereuse" par le président de l'USPO.

Les préleveurs sont des étudiants avec le statut de micro-entreprise. Ils ne connaissent pas toujours leur employeur.

Les saisonniers recrutés ne savent pas toujours qui les emploie. "Je reçois ma paie par l'agence d'intérim, mais je ne connais pas le nom de mon employeur", glisse Marie*. Comme la jeune femme, Matthieu* fait des tests seul dans sa tente quelques rues plus loin. C'est un proche qui lui a conseillé ce poste. "Ça fonctionne beaucoup par le bouche-à-oreille, confirme-t-il. C'est ma sœur, infirmière qui m'en a parlé". Souriant, courtois, le grand brun fait des tests tous les jours de 11 heures à 14 heures sur le Vieux-Port auprès des passants souhaitant s'installer en terrasse. "Il faut juste scanner le QR code, juste là", leur indique-t-il. Ce lien redirige les patients vers le site SI-DEP de la Sécurité sociale, qui récolte tous les résultats. Une fois qu'ils ont rentré les informations, Matthieu* effectue le test. Pour les étrangers, il est facturé 25 euros. Ceux qui n'ont pas de smartphone devront passer leur chemin.

Inès, étudiante en manipulation radio, reçoit la localisation de son lieu de travail le matin par SMS. Il change tous les jours. C'est son "patron" qui passe en coup de vent lui apporter la tente, les tests et le matériel nécessaire au prélèvement. Sur place, elle réalise les tests seule. Elle rentre les coordonnées des clients sur un carton pré rempli et l'envoi en photo par texto à son employeur, dont elle ne connaît que le prénom.

Le recrutement se passe par WhatsApp et sur Messenger. Pour travailler, ils n'ont besoin que d'une carte étudiante certifiant leur appartenance au secteur médical et de leur Rib. Deux photos, un clic, et l'affaire est conclue. Les offres pullulent. Certains sont payés à l'heure (entre 15 et 30 euros, suivant les postes), d'autres sont payés à la journée (à partir de 230 euros) ou à la soirée (150 euros minimum). D'autres, comme Inès, sont payés au test. Pour 35 tests facturés, elle recevra 110 euros. Si elle en fait 90, elle en recevra 170.

```
function(e,i,n,s){var
t="InfogramEmbeds",d=e.getElementsByTagName("script")[0];if(window[t]&&window[t].initialized)window[t].process&&window
if(!e.getElementById(n)){var
o=e.createElement("script");o.async=1,o.id=n,o.src="https://e.infogram.com/js/dist/embed-loader-min.js",d.parentNode.insertBefore
Graphique enquête tests antigéniques
Infogram
Afficher en plein écran
```

Des conditions pas toujours rigoureuses

Dans ce contexte, les préleveurs peuvent avoir tendance à faire des entorses à la procédure. Les tests sont faits à la va-vite et ils ne respectent pas toujours le temps d'attente réglementaire d'un quart d'heure pour que la réaction chimique se fasse. À tel point qu'on peut dans certains cas remettre en question la fiabilité des résultats. *"J'ai l'impression que mon travail, c'est de délivrer des passes sanitaires"*, déplore l'un d'eux. *"Si le test est de mauvaise qualité et pas effectué correctement, les patients qui sont positifs au Covid-19 vont en boîte ou dans un rooftop, et ils contaminent tout le monde !"*, s'agace Patrick Raimond, président de l'Union de syndicats de pharmaciens d'officine (USPO).

J'ai l'impression que mon travail, c'est de délivrer des passes sanitaires.

Un étudiant

Inès n'a pour sa part reçu aucune formation l'initiant au prélèvement de tests antigéniques. Pourtant, elle a elle-même déjà formé une de ses amies à la pratique. Pour être valides, les tests doivent être vérifiés par un praticien de santé assermenté. Seules six professions du corps médical peuvent superviser les tests : un médecin, une sage-femme, un pharmacien, un dentiste, un kinésithérapeute ou un infirmier. Ce sont eux qui font l'interprétation du résultat. Or, comme c'est le cas pour Inès, certains stands ne sont pas encadrés par des professionnels. Dans ce cas, la pratique est illégale. *"Les étudiants qui seront pris à exercer dans ce cadre seront suspendus de leurs études, et peuvent avoir l'interdiction de les terminer"*, met en garde le président de l'ordre des pharmaciens Paca-Corse. De son côté, l'agence régionale de santé (ARS) effectue des inspections pour lutter contre ces pratiques abusives. Pour s'installer, les entreprises doivent se déclarer en mairie et auprès de l'ARS qui valide ou non les autorisations. Malgré nos sollicitations, elle n'a pas souhaité communiquer davantage de données à ce sujet.

Difficile de ne pas voir que dans de nombreux cas, les dérives constatées profitent au sous-traitant, comme au pharmacien, si celui-ci accepte d'être peu regardant. *"Les officines qui sortent du cadre réglementaire le font délibérément. Elles ont été prévenues"*, martèle le président de l'ordre des pharmaciens. Pas sûr que tous entendent ces mises en garde, alors qu'il ne reste que quelques semaines pour remplir les caisses.

****Les prénoms ont été modifiés à la demande des personnes.***